

CONTRAT COMMUNAUTAIRE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE).



- Décembre 2021 -

**Entre l'Etat,
Représenté par M. Le PREFET des PYRENEES-ORIENTALES,
M. Etienne STOSKOPF,**

Et,

**La COMMUNAUTE DES COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES (CCAF),
Représentée par M. Charles CHIVILO,
Président et Maire de Maury.**

Et,

**Le CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES,
Représenté par Mme Hermeline MALHERBE,
Présidente du Conseil Départemental 66.**

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes (CCAF) autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Article 2 – Présentation du territoire et de ses enjeux.

La CCAF regroupe 24 communes sur une superficie de 360 km. Plus de 6 400 habitants y résident. 66% de la population (soit 4 240 hbts) vivent dans les bourgs situés le long de la RD117 (Saint-Paul de F., Maury, Latour de France, Caudiès de F.). La structuration territoriale de la CCAF se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille. 19 des 24 communes du territoire comptent moins de 200 habitants, ce qui représente 79% des communes. 14 de ces 19 communes ont même moins de 100 habitants. Seules 5 communes ont plus de 500 habitants, et 2 d'entre elles ont plus de 1 000 habitants (Saint Paul de Fenouillet : 1 800 hbts et Latour de France 1 033 hbts - Insee 2018). Avec une densité moyenne de 19 hab./km², la Communauté des Communes est **un territoire profondément rural**, qui connaît à la fois **UNE DECROISSANCE DEMOGRAPHIQUE** et **UNE DEPRISE ECONOMIQUE VISIBLE**. Les communes présentent en effet des indicateurs de fragilité et des critères de vulnérabilité sérieux.

Le territoire est aujourd'hui confronté à :

- un risque important d'isolement et de paupérisation d'une population vieillissante,
- un éloignement des services essentiels et des équipements de proximité, du fait de la disparition des services publics (très caractéristique des territoires ruraux),
- un vieillissement et une inadaptation du parc de logement,
- des incertitudes économiques,
- et encore, des difficultés liées aux mobilités.

Il incombe à la CCAF de maintenir un équilibre territorial en dépit des difficultés structurelles évidentes, à l'instar du zonage médical, ou d'une offre de transports insuffisante et disparate.

Corrélativement, notre territoire est riche d'un patrimoine, d'une culture, d'un paysage et d'un environnement exceptionnels, où la qualité du cadre de vie n'est plus à démontrer, et reste fortement appréciée par les populations. La convivialité y est une réalité qui nous distingue de bien des territoires voisins. C'est un territoire où il fait bon vivre (CERTES), qu'il faut impérativement préserver aux yeux de nombreuses instances (EVIDENT), mais qu'il ne faut pas laisser en marge d'un développement démographique, socio-économique et urbain, plus que nécessaire à la « survie du territoire ».

Le territoire peine à accueillir de nouvelles populations, à fixer de jeunes ménages du fait de la carence structurelle en services et la faible diversification du tissu économique.

Dès lors, au regard de la vulnérabilité de notre territoire rural, et à la fois de sa qualité exceptionnelle, le renforcement du rôle des centralités répond à des enjeux essentiels. Le PLUi en cours d'élaboration démontrera **l'approche polycentrique du territoire** et la nécessité de capitaliser les projets structurants autour de Saint-Paul de Fenouillet / Sournia et Latour de France. **Par capitalisation, il faut entendre l'interaction des communes satellisant autour de ce triptyque, et qu'il est tout aussi important de positionner dans une logique d'essor et de croissance.** A l'heure où la crise sanitaire nous impacte à tous, accroître l'attractivité d'un territoire comme le nôtre, **poursuivre l'amélioration du cadre de vie de chacune des communes, et pérenniser le maillage territorial, s'imposent comme une évidence. Chaque projet, et peu importe la commune, aura son importance dans le dispositif CRTE.**

Aussi, le rayonnement de la CCAF est le fruit d'une situation géographique privilégiée et handicapante à la fois, proche de la Plaine du Roussillon et aux portes des châteaux cathares. Le territoire communautaire est de plus en plus marqué par des déplacements pendulaires vers l'agglomération perpignanaise. Rappelons que la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole est aux portes de la CCAF.

Ainsi, au travers du projet de territoire, la **CCAF poursuit son implication en faveur des centralités** de son territoire, au plus proche des habitants, de nos acteurs locaux. Le CRTE s'inscrit en parfaite cohérence avec les différentes démarches engagées par la Communauté de Communes Agly- Fenouillèdes :

- élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les 24 communes membres,
- mise à jour des Schémas Directeurs de distribution d'eau potable et d'Assainissement»,
- installation d'une télégestion Communautaire des productions d'eau potable,
- fer de lance dans l'avènement du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes,
- élaboration d'études portant sur la vacance en logements,
- élaboration d'un cahier de recommandations architecturales, nuancier, et plan d'embellissement en étroite collaboration avec le CAUE,
- maintien d'une offre de soins primaires par la construction de deux Maisons de Santé dont une qui fait l'objet d'un projet d'extension avec la création d'un 5^{ème} cabinet médical,
- la signature d'une Convention Territoriale Globale 2018-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales en complément du Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022,
- la signature d'un Contrat Local de Santé 2019-2021,
- des études de notoriété en vue d'un tourisme durable,
- la mise en œuvre actuelle d'un contrat de Lecture publique,
- la réalisation à venir d'une Maison France Service au Public, etc.

La CCAF compte bien, au travers de son PLUi, de documents cadres et de projets stratégiques et structurants, **s'affirmer comme un territoire audacieux et innovant, une terre d'émergence dans de nombreux domaines à échéance 2033**. Rappelons que Latour de France, commune la plus à l'Est du territoire communautaire, n'est qu'à 23 kms de l'Autoroute A9 (soit 20 min) et 25 kms de Perpignan Nord (pas moins de 25 min). Toutes les démarches qu'elle entame, souligne également une vision et une pratique d'une gouvernance ouverte en dialogue permanent avec les citoyens, les associations et les experts. Les projets et politiques publiques portés par la CCAF s'appuient sur un dialogue citoyen, qui permet aux habitants de participer pleinement au devenir de leur territoire et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Des débats sont actuellement menés : la transition énergétique, le tourisme durable et les Activités de Pleine Nature, la santé, les mobilités et l'emploi, la formation des jeunes, la reconquête des friches industrielles, les zones d'activités économiques, la qualité des projets urbains, la préservation de notre patrimoine et de nos paysages, etc...

Cette volonté de coopération est également tournée vers les territoires voisins, que ce soit au sein des Corbières, de la plaine voire le littoral. Cette illustration de l'alliance des territoires marque la volonté d'apporter des réponses concrètes, à l'échelle des bassins de vie, à des problématiques partagées en matière de mobilité, de développement économique et touristique. Le nouveau cycle de la politique communautaire en matière d'aménagement de son territoire porte une ambition forte :

- Mobiliser les compétences, les moyens, les talents de chacun (institutions, bailleurs, associations et habitants) au service de l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.
- Améliorer la mobilité physique, résidentielle et professionnelle des habitants grâce à l'éducation, la culture et la formation professionnelle (ex. le contrat de lecture publique...).
- La CCAF doit aussi se distinguer par sa mobilisation pour l'égalité sociale : porter une attention aux plus fragiles, garantir l'égalité des chances, lutter contre toutes les formes de discrimination, agir en faveur de l'inclusion de toutes et de tous, notamment en faisant des enjeux de l'économie sociale et solidaire une priorité et en plaçant au cœur le défi de la culture pour tous.

L'objectif est bien de lever les freins (y compris numériques et symboliques) à l'accès aux services et aux équipements, en écoutant les habitants et les acteurs locaux pour proposer des actions adaptées.

SYNTHESE DES ENJEUX « MAJEURS » DU PROJET DE TERRITOIRE.

Le PROJET DE TERRITOIRE de la CCAF, au travers du CRTE, apportera des éléments de réponse forts et structurés à l'ensemble des enjeux, tout particulièrement au regard des attentes exprimées par les acteurs locaux dans l'exercice des compétences communautaires. L'analyse croisée des différentes politiques publiques qu'elle mène et mènera dans un avenir proche, s'orientera autour des enjeux suivants :

- La préservation de la qualité **des PAYSAGES**.
- La valorisation pédagogique et touristique de l'ensemble de son **PATRIMOINE** culturel et historique, naturel et géologique.
- La gestion de la **RESSOURCE EN EAU** constitue un enjeu à la fois environnemental, sanitaire et économique.
- L'engagement dans le développement maîtrisé des **ÉNERGIES RENOUVELABLES**, et la capacité de résilience du territoire aux effets du changement climatique.
- Le maintien et le développement d'une **AGRICULTURE DURABLE** et de qualité garante du nos paysages.
- Le développement d'un **TOURISME DURABLE** fondé sur les singularités du territoire communautaire et les Activités de Plein Air (développement de campings de type « Ecolodge » et d'un pôle nautique sur le barrage de l'Agly).
- Le déploiement de **SERVICES À LA POPULATION** dans le domaine culturel, social, de formation, médical, et si possible en l'associant à une offre de **MOBILITÉ**.
- Le développement d'un **URBANISME DE QUALITÉ** au travers de son PLUi qui garantisse la qualité des Projets urbains, la vitalité des **CENTRES-BOURGS**, des extensions urbaines maîtrisées et harmonieuses avec le village, recherchant l'économie d'énergie dans le bâti (existant et à créer).
- Enfin, un **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** plus audacieux et opportuniste, de qualité dans ses traductions urbaines, paysagères et environnementales, et surtout basé sur l'essor du **NUMERIQUE** au niveau communautaire.

Article 3 - Plan d'actions

Pour relever le défi climatique, préserver la qualité de vie du territoire, poursuivre son développement durablement et agir sur les inégalités sociales, le Contrat prévoit des actions concrètes autour de **5 AXES de TRANSITION** (ou ORIENTATIONS STRATEGIQUES) :

AXE 1 : LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

➤ **VISER UNE AUTONOMIE ENERGETIQUE DIVERSIFIEE ET RESPECTUEUSE** de la valeur patrimoniale du territoire, et ce en adéquation avec le PNR Corbières-Fenouillèdes.

La CCAF est déjà bien engagée dans le développement des énergies renouvelables. La Collectivité a identifié, dès les années 2010, les leviers d'actions possibles au travers d'outils cadre, tant en

termes de production des énergies renouvelables, que d'économie d'énergie, en passant par la diversification de la ressource renouvelable, et plus encore une planification urbaine au travers de son PLUi.

Concernant la production, les potentiels de développement du territoire varient en fonction des filières (éolien ou photovoltaïque). La collectivité a mis en place une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) dès 2009. L'intérêt a été de promouvoir l'éolien de manière maîtrisé au regard de la faune, de la flore et des paysages, et surtout de garder la main sur les projets des développeurs. Deux zones ont été identifiées hors des lignes de crêtes et exempt de tout impact sur la biodiversité. Cette démarche a permis d'installer 2 parcs d'éoliennes comptant 20 machines. Ces parcs ont été mis en exploitation à partir de 2018, avec une puissance équivalente à 47 MW. A titre illustratif, le Parc éolien de Lesquerde / Saint-Arnac représente une production totale annuelle de 50 367 MWh, évitant une émission en CO₂ de 25 185 tonnes par an. La production annuelle de ce parc de 11 machines est équivalente à la consommation de 23 330 habitants, soit 3,5 fois plus que la population communautaire. Cumulé aux chiffres « référence » du parc de 9 éoliennes de Prugnanes/Saint-Paul de Fenouillet, notre territoire rural contribue largement dans la part nationale de développement des énergies renouvelables, ainsi que de la transition énergétique et écologique. La même approche méthodologique est privilégiée au regard du développement du photovoltaïque. Là encore, la CCAF cherche l'exemplarité dans la gestion des projets, notamment avec une volonté de qualifier les espaces en transition et peu qualitatifs.

Notre territoire reste un espace de ressource pour bien des développeurs de projets, dépassant largement les seuls enjeux locaux en la matière.

Du côté de la consommation, il y a également de forts enjeux au regard de la précarité énergétique, d'une mobilité basée sur la voiture individuelle et d'un habitat majoritairement ancien. Ce dernier nécessite des rénovations thermiques non négligeables pour un meilleur confort hivernal, mais aussi estival. A ce titre, une OPAH-RR a été réalisée sur les années 2007-2012, sur l'ensemble des communes de la CCAF. De nombreuses rénovations ont été entreprises sur des logements anciens. Actuellement, une étude est conduite sur la vacance du logement en centre bourg. Elle permettra d'apporter des réponses à ce phénomène, tout en menant des réflexions sur la possibilité d'engager d'éventuelles opérations lourdes de réhabilitation sur les îlots particulièrement dégradés. En effet, pour impulser des moyens de lutte contre la vacance, la connaissance territoriale de ce phénomène est la première ressource à mobiliser. Il s'agit de la première étude exhaustive spécifiquement menée sur la vacance sur le territoire de la CCAF. Cette étude, à la fois quantitative et qualitative, privilégiera une connaissance la plus en lien avec la réalité.

- Pour ce qui est de la diversification de la ressource renouvelable, la CCAF s'engage dans le développement de réseaux de chaleur. Ces derniers constituent le seul moyen de mobiliser massivement des sources de chaleur renouvelable. Des gisements forestiers non négligeables favorables à la valorisation de la filière bois sont présents sur le territoire de la CCAF (Forêts du moyen Agly et de Boucheville). Aussi, des équipements publics sur la ville de St Paul de Fenouillet vont être alimentés d'ici la fin de l'année 2021, par un système de production centralisé équipé de sous-stations : le collège Joseph Calvet et son internat, la piscine municipale, le gymnase, les bâtiments de l'Office HLM 66 « Les Cortals », en seront

les principaux destinataires. Une phase extension du réseau est envisagée d'ici 2024, voire une généralisation de ce type d'équipement sur d'autres communes. Cette diversification de la ressource renouvelable est menée parallèlement à une démarche de développement de la filière Bois Energie sur la commune de Caudiès de Fenouillèdes. Le réseau de chaleur sera alimenté par une plateforme bois / biomasse qui sera installée et exploitée dans le cadre de la ZAE communautaire de Caudiès de F. Le projet de développement de la Filière Bois est développé dans « l'Axe 3 – Economie soutenable » de la présente Convention.

➤ INTEGRER LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE TRANSITION ECOLOGIQUE AU SEIN DU DOCUMENT D'URBANISME INTERCOMMUNAL – PLUi, en cours d'élaboration. Dans cette démarche de planification et de prospective, elle est très attentive à la nécessité de proposer un projet en adéquation avec les enjeux du territoire et les impératifs locaux, tout en pensant la cohérence des espaces ouverts à l'urbanisation, la préservation des espaces agricoles et naturels, la préservation de l'environnement au sens large, la valorisation patrimoniale, le dynamisme futur, et à assurer au travers des projets d'urbanisme et de construction, la transition écologique. Le document s'inscrira aussi dans la revitalisation des centres bourgs, et rappellera la nécessité de réhabiliter le bâti ancien, en lien avec de nouvelles extensions cohérentes, afin que le projet de territoire constitue le meilleur compromis pour demain, pour l'avenir.

➤ DEVELOPPER UNE GESTION INTEGREE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE LA BIODIVERSITE. La Communauté des Communes Agly Fenouillèdes, forte de sa récente prise de compétence « Eau potable et Assainissement », engage des réflexions sur des thématiques à forts enjeux écologiques. Elle vise tout particulièrement à renforcer :

- la résilience de l'alimentation en eau potable face aux risques de sécheresse
- de lutter contre les sources de contamination de l'eau par traitement plus efficace des stations d'épuration.

Les initiatives d'ingénierie sont nombreuses et variées, parmi lesquelles :

- La mise à jour des Schémas directeurs de distribution d'eau potable et d'Assainissement à l'échelle Communautaire. Documents cadres, ces derniers permettent de faciliter l'organisation de la distribution d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'optimisation du réseau associé.
- Les actions de sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement, telles que :
 - la modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement (SDAEP),
 - la mise aux normes / réhabilitation des stations de traitement des eaux usées,
 - L'optimisation de la collecte et l'hygiénisation des boues de stations d'épuration, type d'actions d'autant plus importantes et complexes à mettre en œuvre en zone rurale, etc.
- L'installation d'une télégestion Communautaire des productions d'eau potable. Ces équipements permettront d'optimiser les prélèvements dans la ressource et d'anticiper les éventuelles surconsommations.
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) à l'échelle Communautaire destiné à améliorer et fiabiliser la sécurité sanitaire de l'eau pour les usagers. (Directive Européenne du 06 octobre 2015, Plan National Santé-Environnement (PNS3)).

Autant d'actions prioritaires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement pour lesquelles la continuité écologique n'est pas en reste.

Le territoire communautaire s'affirme comme un territoire sobre et responsable face à la transition énergétique et au changement climatique. Il ambitionne de participer à l'autonomie énergétique dans une logique diversifiée et respectueuse de la haute valeur patrimoniale des Corbières-Fenouillèdes, tout en restant pertinent et cohérent à l'échelle du territoire administratif de la CCAF.

AXE 2 : LA COHESION SOCIALE et TERRITORIALE

La CCAF concentre une part importante de ménages fragiles. Sur le territoire communautaire, en 2017, 28,1% des ménages ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté et vivent avec un revenu en dessous de 1 018 €/mois. Ce taux de pauvreté touche principalement la classe d'âge des 40-49 ans (38,4%) et les personnes locataires de leur bien (45%). A cela se rajoute une part des retraités de plus en plus importantes avec des revenus faibles. La précarité économique, financière, souvent accompagnée d'autres formes de vulnérabilité, fait obstacle à la satisfaction de besoins fondamentaux : se nourrir, se loger décemment, se déplacer, se soigner, se divertir. Ces inégalités sont certainement renforcées par la crise sanitaire. L'isolement des individus au travers des confinements successifs, combiné à un territoire géographiquement déjà enclavé, fait ressortir bien des fragilités sur le plan du numérique, des mobilités et de l'accès aux services.

L'objectif en matière de cohésion sociale et territoriale consiste en l'amélioration des conditions de vie des habitants dans leur quotidien, la reconnaissance du potentiel de chacun, et le maintien du lien de confiance avec les institutions notamment publiques et étatiques. Le CRTE visera en particulier des publics exposés (jeunes, âgés et inactifs) plus que d'autres aux risques du chômage, de l'emploi précaire, de l'isolement social et culturel...

Le territoire de la CCAF doit :

- Pérenniser (ou poursuivre) les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse : favoriser les actions (RAM, PIJ, ALSH) inter-territoires pour tenir compte des bassins de vie. Assurer la mobilité vers les sites mutualisés par l'achat de véhicule électrique (9 places).
- Permettre à la jeunesse de s'épanouir, en facilitant l'accès des jeunes ruraux à des équipements qui font défaut, à des services dont ils n'ont pas toujours connaissance (offres d'abonnements culturels et sportifs, dispositifs de recherche d'emploi, de formation à distance...). Pour cela il faut déployer de manière prioritaire des outils et des actions d'information, d'animation diffus, des projets d'équipements structurants tels que la Maison France Services, les PIJ, de même que soutenir le tissu associatif sportif et autre.
- Continuer de soutenir les petites centralités en vue de redynamiser les petites villes, en maintenant et en développant le commerce, en confortant les services, en accélérant la réhabilitation des logements et la valorisation du patrimoine. Il faut s'appuyer et généraliser les outils cadre qui serviront aux programmes « Petites Villes de Demain », et ce aux autres villes centres qui n'ont pas été retenues. Il faudra tout particulièrement lutter contre la disparition des petits commerces dans les villages et favoriser leur réimplantation.
- Développer les équipements et les activités qui vont favoriser les « tiers-lieux », notamment en cherchant à les déployer sur le territoire. Un programme soutenu par l'Etat existe « Nouveaux lieux, nouveaux liens ».

- Assurer l'accès au numérique et développer les nouvelles technologies, en cherchant à développer un seuil minimal de sites 5G à déployer dans les territoires ruraux avec les opérateurs.
- Faciliter l'accès aux services publics au travers d'une Maison France Services labellisée, ce qui permettrait à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux et/ou réflexion sur la création d'un espace de vie sociale. L'équipement serait assorti d'une itinérance sur l'ensemble des communes de la CCAF. La création de ce nouveau réseau de proximité est rendue possible par un soutien financier accru de l'État, le renforcement de la formation des personnels d'accueil et une plus grande offre de services proposés. Le conseiller numérique assurait l'itinérance.
- Continuer de faciliter l'accès aux soins et résorber les carences sur le plan médical. L'enjeu est de continuer à développer les équipements de santé, telle que la Maison de Santé Rurale de Saint Paul de Fenouillet.
- Faciliter la formation et soutenir l'emploi sur le territoire.
Par exemple en facilitant les stages des collégiens de 3^e et l'alternance, en donnant accès aux jeunes issus des zones de revitalisation rurale (ZRR), aux côtés des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville, aux 10 000 entreprises engagées pour l'inclusion et l'insertion professionnelle, augmenter le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique dans les territoires ruraux... Profiter de l'opportunité du dispositif tel que Territoire Zéro Chômeur par la création d'une recyclerie (ou ressourcerie), atelier participatif réparation vélo, création d'un chantier école pour l'entretien et la valorisation des sentiers, des casots de vigne...
- Favoriser l'accès à la culture, en déployant sur le territoire des tiers-lieux culturels et sociaux innovants, voire du co-working (exemple des Micro-Folies, des bibliothèques Tiers lieux...).

AXE 3 : LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE SOUTENABLE ET UN TOURISME DURABLE

- Une économie soutenable favorisant la diversité des activités économiques, les emplois et un équilibre durable du territoire. L'enjeu sera de se positionner en tant que destination, et ainsi accueillir et donner une place à l'emploi aux jeunes, et à des actifs de tous profils. Les 1ères actions concerneront l'aménagement de zones d'activités communautaires. A ce titre, l'économie forestière, présente sur le territoire, est en devenir. Le manque d'entreprises de première et de deuxième transformation constitue aujourd'hui un handicap. Le bois-énergie, en lien avec le défi d'autonomie énergétique, ainsi que l'utilisation sociétale et environnementale de la forêt, constituent des enjeux importants pour le territoire. Au final, outre les retombées économiques et la valorisation des ressources locales (le bois), le projet s'inscrit aussi dans l'approvisionnement des foyers qui utilisent ce mode de combustion, dans l'approvisionnement de chaufferies prévues sur les communes de la Vallée de l'Agly dans la promotion d'une filière économique locale et renouvelable.

Les objectifs poursuivis sont :

- Encourager la filière d'approvisionnement en bois-énergie et en bois sur le secteur par la mise en réseau des acteurs locaux.
- Garantir une qualité de combustible aux utilisateurs finaux.
- Répondre à la demande d'approvisionnement des installations de chaudières.

- Soutenir une filière énergétique locale et renouvelable.
- Contribuer à la création d'emplois locaux et durables sur le territoire.
- Contribuer aux améliorations sylvicoles et à la lutte contre les incendies de forêt.

Pour ce qui est du tissu économique, très majoritairement composé de TPE (Très Petites Entreprises) et d'entrepreneurs individuels, est caractéristique des zones rurales et d'une économie présente. Il doit s'adapter à de nombreux handicaps (éloignement, surcoût, faible potentiel de consommateurs, difficulté d'accès au THD, ...) et inventer de nouveaux modèles porteurs de valeurs, en lien avec le développement durable.

L'objectif de développer le tissu économique local demeure un enjeu de taille et peut être qualifié « d'utopique » aux yeux des plus sceptiques, difficilement atteignable compte tenu de la concurrence accrue entre les territoires et plus encore notre position géographique. Mais il faut néanmoins commencer à se positionner sur des créneaux porteurs d'avenir. Il s'agit avant tout de déployer de l'ingénierie avec comme ambition partagée de construire cette nouvelle économie de la transformation écologique de l'Economie Sociale et Solidaire et des filières d'avenir afin de revenir à un niveau d'emploi satisfaisant. La vitalité du tissu économique du territoire est aujourd'hui un point faible qui mérite d'être réfléchi sans complexe, et ce peu importe les résultats et les conclusions. Le constat est actuellement sans appel : la CCAF peine à mettre en place une politique de l'emploi solidaire et inclusive, volontariste et partenariale dans la méthode, par manque de dynamisme économique du territoire, certainement faute de s'en saisir réellement. La faiblesse du développement économique ne peut être au service des habitants, pour soutenir l'accès à l'emploi de tous (faiblesse du dispositif territorialisé). Au cœur de la stratégie du territoire, le développement de filière d'excellence : la santé, l'alimentation, le tourisme durable, la culture...

- Vers un Tourisme durable, pilier de l'économie locale...

L'attractivité touristique du territoire communautaire est de toute évidence en devenir. Tourné vers les activités de pleine nature, agritourisme et œnotourisme, le territoire dispose de nombreux atouts. Le patrimoine naturel, paysager et historique constitue le principal levier de notre fréquentation fondée en partie sur la découverte. Le patrimoine historique reste encore méconnu. Peu de médiation est faite autour de ce patrimoine. Le potentiel d'offre de visites et d'activités, bien qu'offrant un « panel » varié, doit être exploité davantage et de manière plus claire. Des dynamiques de développement sont en œuvre sur le territoire, notamment dans une logique d'amélioration de la notoriété touristique du territoire, au travers de la qualité et la diversification de l'hébergement, des produits et supports touristiques offerts... Elles trouveront une « aura » plus conséquente en s'inscrivant dans des démarches plus générales comme le Parc Naturel Régional Corbières Fenouillèdes. La modernisation de l'offre des sites et des outils est également un enjeu et un objectif majeur pour notre Collectivité en vue d'une plus grande attractivité et lisibilité territoriale.

Réhabilitation des sentiers de randonnées, créer des thématiques pour les rendre plus attractifs...

AXE 4 : LE DEVELOPPEMENT D'UNE MOBILITE PROPRE

La mobilité rurale reste « la quadrature du cercle » de notre collectivité, et plus globalement des pouvoirs publics. Dans les territoires peu denses comme le nôtre, l'automobile est primordiale, sans pour autant répondre aux risques de relégation des plus modestes. Les enjeux en la matière sont difficiles à traiter. Sur le plan opérationnel, les solutions proposées sont nombreuses et surtout adaptées aux grandes agglomérations. Projetées dans les campagnes, elles ne sont pas forcément opérationnelles, et surtout coûteuses financièrement.

La question de l'accessibilité aux services de la vie quotidienne est prépondérante pour notre territoire. On la mesure généralement par la distance et le temps d'accès à des services considérés comme essentiels dans la vie courante : commerces, services de soins de première nécessité, établissements d'enseignement, ou encore services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants. L'accès aux formations et à l'emploi sur les pôles de la Plaine est tout aussi inapproprié, pour ne pas dire inexistant.

Du simple fait de la non compétitivité des transports en commun en milieu rural, c'est un "mix" de solutions qu'il nous faut inventer. Restructuration des réseaux facilitant l'usage des vélos et des véhicules en partage semble plus que préconisé à moyen terme. Il s'agira également de revoir en profondeur les modes d'organisation des systèmes de production et d'accès aux activités (habitat, travail, santé, commerce, formation, loisirs...) afin de limiter sensiblement les distances à parcourir pour relocaliser autant que possible les activités de la vie quotidienne. A terme, c'est la raréfaction des énergies fossiles qui deviendra l'enjeu crucial. Un défi à relever dès aujourd'hui.

AXE 5 : LA MEDIATION DU PATRIMONE

Le diagnostic du PLUi et des travaux menés en interne au niveau du développement du tourisme, montrent la richesse exceptionnelle du patrimoine historique, agraire, géologique, naturel, hydraulique, paysager et culturel du territoire communautaire. Un patrimoine varié et étroitement imbriqué à des stratégies territoriales plus vastes. Cette situation patrimoniale confère au territoire une forte responsabilité à venir dans la conservation et la gestion de la biodiversité et plus largement de l'ensemble des patrimoines dont l'intérêt dépasse largement le territoire.

Cette richesse encore préservée, source de singularité, constitue potentiellement une grande force. Le niveau de valorisation touristique n'est pas homogène et reste faible au sein de cette palette patrimoniale, et plus encore à la vue de ses atouts. Aujourd'hui, un nouvel élan est nécessaire pour s'adapter aux attentes des publics et garantir une offre qualitative à travers des labels ciblés. Quant au patrimoine naturel, géologique et paysager, le chemin à parcourir est plus important même si des initiatives existent déjà. C'est aussi un territoire d'observation, de recherche pour de multiples disciplines, qui dans une perspective de tourisme responsable, et plus largement d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, offre un potentiel significatif.

A ce titre, une étude générale du patrimoine culturel et historique du Fenouillèdes, et ainsi de création de contenus de médiation patrimoniale, est plus que nécessaire pour le territoire communautaire.

Diverses thématiques peuvent et doivent orienter les projets communautaires et les actions communales : rénovation des espaces publics, dynamisation de l'économie locale, accélération de la transition numérique, développement des mobilités, réhabilitation de friches, soutien à

l'agriculture locale, cohésion sociale au travers de la culture et du patrimoine, développement du tourisme...

Le programme d'actions du présent CRTE est :

- Structuré selon les axes stratégiques identifiés :

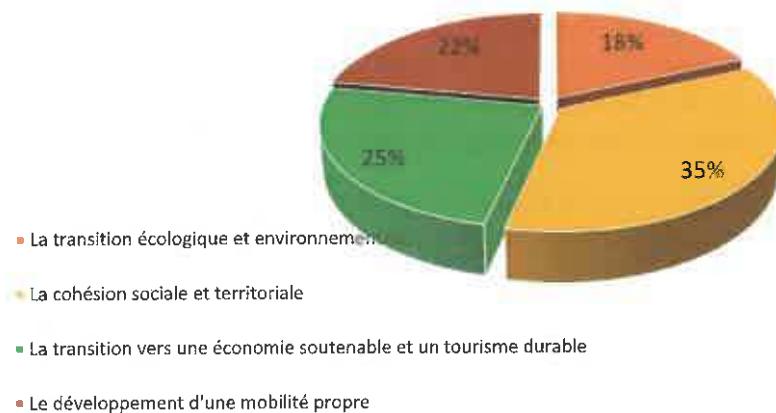
AXE 1	La transition écologique et environnementale
AXE 2	La cohésion sociale et territoriale
AXE 3	La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable
AXE 4	Le développement d'une mobilité propre
AXE 5	La médiation du patrimoine

- Ventilé selon le programme communautaire et les programmes communaux (actions répertoriées au niveau des communes s'étant positionnées au 31/10/2021) pour une inscription des projets aux Budgets 2022.
- Répertorie les besoins en Ingénierie (études...), puis en travaux selon une inscription dans le temps : court terme [2022 - 2023], et moyen terme [2024 - 2026].

L'ensemble des projets communautaires et communaux est présenté sous forme d'un Tableur joint en Annexe du présent Contrat CRTE. Les projets font l'objet d'un phasage dans le temps. Les graphiques ci-dessous donnent une vision de la répartition des enveloppes financières par AXES STRATEGIQUES pour :

✖ Les projets communaux :

REPARTITION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE PAR AXES STRATEGIQUES



Les projets communautaires :



Les Contrats communautaires de partenariat signés :

- 2018-2022 : Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des P.O.
 - 2019-2022 : Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des P.O. et la Mutualité Sociale Agricole.
 - 2019-2021 : Contrat Local de Santé II avec l'ARS et le Département.
 - 2017-2020 : Contrat de Ruralité.
 - 2018-2021 : Contrat Territorial REGION OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE.

Les contrats Communautaires en cours d'élaboration :

- 2022-2024 : Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en zone de revitalisation rurale avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental 66 (signature prévue en septembre 2021).

Les contrats Communaux en cours d'élaboration, et ce à l'intérieur du périmètre de la CCAF :

- 2021-2026 : Contrat « Petite Ville de Demain » sur la commune de Saint Paul de Fenouillet.

Article 4 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits seront des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la régularité des procédures réglementaires, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projets.

L'inscription d'un projet en annexe de ce contrat ne garantit pas l'attribution d'une subvention, qui reste conditionnée à un dépôt de demande de subvention auprès de chaque partenaire sollicité, selon ses dispositifs propres de soutien financier.

4.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de relance et de transition écologique, la Communauté de Communes Agly Fenouillèdes assume le rôle d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner un référent, responsable d'animer la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...), et ce afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

4.4 Engagements du Département

Dans le respect et la concordance des politiques publiques qu'il initie et met en œuvre, le Département s'engage dans les démarches de contractualisation en faveur de la relance et de la transition écologique (CRTE).

Son expertise technique et ses financements de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre défini ci-dessus.

4.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.6. Maquette financière

Le CRTE est décliné dans un volet opérationnel annuel qui précise les contributions attendues de l'Etat et des différents partenaires locaux. L'Etat s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements autour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

Article 5 : Gouvernance

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

5.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCAF, de représentants de communes (à désigner), des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants du Département des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

5.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCAF. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE, et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer en fonction de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui sont définis dans le cadre du CRTE. Les maires, impliqués au travers des dossiers communaux, seront également présents dans le cadre du comité de pilotage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

5.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, le préfet, délégué territorial de l'ANCT, veille à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Article 6 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, et régulièrement renseigné. Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au

comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 7 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Les objectifs détaillés seront précisés dans des fiches action.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

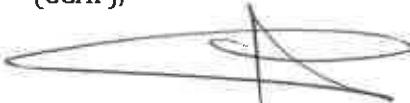
Fait à Saint Paul de Fenouillet, le 07/12/2021.

M. Le Préfet des Pyrénées-Orientales,



Etienne STOSKOPF.

M. Le Président de la Communauté
des communes Agly Fenouillèdes
(CCAF),



Charles CHIVILO, Maire de Maury.

Mme La Présidente du Conseil Départemental
des Pyrénées-Orientales,



Madame Hélène MALHERBE.

ANNEXES 1 ET 2
PROJETS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNAUX
(Catalogue et phasage dans le temps).

ANNEXE 1

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE (CCAF)

AXE 1		La transition écologique et environnementale
AXE 2		La cohésion sociale et territoriale
AXE 3		La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable
AXE 4		Le développement d'une mobilité propre
AXE 5		La médiation du patrimoine

AXES	Libellé des Axes / Intitulé Projet	Catégorie	COUT ESTIMATIF HT	Années de réalisation	Financeurs potentiels	AXES
AXE 1	COMMUNE La transition écologique et environnementale					
SAINT PAUL DE FENOUILLET	REHABILITATION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE <u>IMERYS</u> .	COUT TOTAL ESTIMATIF : <u>2 200 000,00 € HT</u> réalisés en 4 PHASES (ci-dessous)			ETAT DETR ou DSIL - REGION - CD 66	
SAINT PAUL DE FENOUILLET	Friche IMERYS - PHASE 1 : Réhabilitation du bâtiment central en vue d'accueillir les services techniques / Urbanisme / Eau-Asst communautaires + Réhabilitation Jardin annexe + Démolition du Hangar (insalubre)	MO / TRAVAUX	410 000,00 €	2022-2023		
Priorité 1	SAINT PAUL DE FENOUILLET	Friche IMERYS - PHASE 2 : Aménagement de l'Espace public Communautaire + Réalisation de la Plateforme Logistique et du Hangar Bennes OM / Autobus Vectalia (incluant débouleur déshuileur)	MO / TRAVAUX	690 000,00 €	2023-2024	
	SAINT PAUL DE FENOUILLET	Friche IMERYS -PHASE 3 : Réalisation du Bâtiment Services Administratifs Communautaires	MO / TRAVAUX	600 000,00 €	2025	

		Friche IMERYS - Aménagement de la Voirie communale (voir si souhait de la commune d'une délégation de maîtrise d'ouvrage communautaire pour plus de cohérence dans les aménagements publics	MO / TRAVAUX	500 000,00 €	2023-2025	
Priorité 1	CCAF	Etude en vue de l'élaboration d'un Schéma d'implantation des énergies renouvelables (photovoltaïque)	ETUDE	20 000,00 €	2021 - 2022	ETAT à voir...
Priorité 1	SAINT PAUL DE FENOUILLET	Extension du réseau de chaleur	MO / TRAVAUX	170 000,00 €	2023	ETAT DETR ou DSIL - REGION - ADEME 145 900 € HT hors TRX interne R. BESOIN ET
Priorité 2	CCAF	Mise en place des conteneurs semi-enterrés		200 000,00	2024	
				2 590 000,00 €		

AXE 2 La cohésion sociale et territoriale						
Priorité 1	SAINT PAUL DE FENOUILLET	Réalisation d'une Maison France Service et/ou réflexion sur la création d'un espace de vie sociale	Etude / MO / Travaux	500 000,00 €	2023	ETAT - CAF (CEJ-CTG ou appel à projets) - LA POSTE (si création Agent Postale Intercommunale)
Priorité 2	CCAF	<u>Contrat de Lecture Publique</u> : Réhabilitation / Aménagement des Bibliothèques communales existantes devant servir de relais		200 000 €	2023 - 2025	50 000 € par an
Priorité 1	SAINT PAUL DE FENOUILLET	Extension de la Maison de Santé de St Paul de F.	MO / Travaux	280 000,00 €	2022	ETAT - EUROPE - REGION - CD 66
Priorité 1	SOURNIA	Création de la Déchetterie de Sournia	MO / Travaux	600 000,00 €	2022	ETAT - REGION à voir...
				1 580 000,00		

AXE 3 La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable						
Priorité 1	CCAF	Etude de mis en œuvre d'une stratégie de développement économique formalisée (Offre / Opportunité de réseaux d'Entreprises - Filières / Immobilier d'Entreprises...).		27 000,00 €	2022	
Priorité 1	CARAMANY	Construction et aménagement du pôle nautique et de pleine nature	MO / Travaux	800 000,00	2023 - 2024	ETAT - REGION
Priorité 2		Création et mise en place d'une signalétique locale de loisirs				ETAT - REGION - CD66

Priorité 2	Gestion cohérente et concertée pour la mise en tourisme des Gorges de Galamus		Gestion par la Commune de CUBIERES et contribution annuelle CCAF		
Priorité 1	CAUDIES DE FENOUILLET PHASE 1 : Réalisation de la Plateforme BOIS ENERGIE (ZAE Caudiès-de-F.)	MO / TRAVAUX	700 000,00 €	2022 - 2023	ETAT DETR ou DSIL - ADEME - REGION - CD 66
Priorité 2	MAURY Extension de la ZAE MAURY	MO / TRAVAUX	550 000,00 €	2025 - 2026	ETAT DSIL - REGION - CD 66
Priorité 2	LATOUE DE France Réalisation de la ZAE	Acquisitions Foncières	140 000,00 €	2022 - 2023	
Priorité 2	LATOUE DE France Réalisation de la ZAE	MO / TRAVAUX	800 000,00 €	2023	
Priorité 1	CCAF Création d'un bâtiment Accueil de 30m ² au pied de la VIA FERRATA pour une meilleure gestion de l'Equipement à long terme		60 000,00 €	2022	Mettre l'équipement en DSP

3 077 000,00 €

AXE 4 Le développement d'une mobilité propre					
Priorité 1	CCAF Pérenniser, étendre et mutualiser les actions en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse : achat d'un véhicule 9 places mutualisé	Acquisition	47 500,00	2022	ETAT - CAF (CEJ-CTG ou appel à projets)

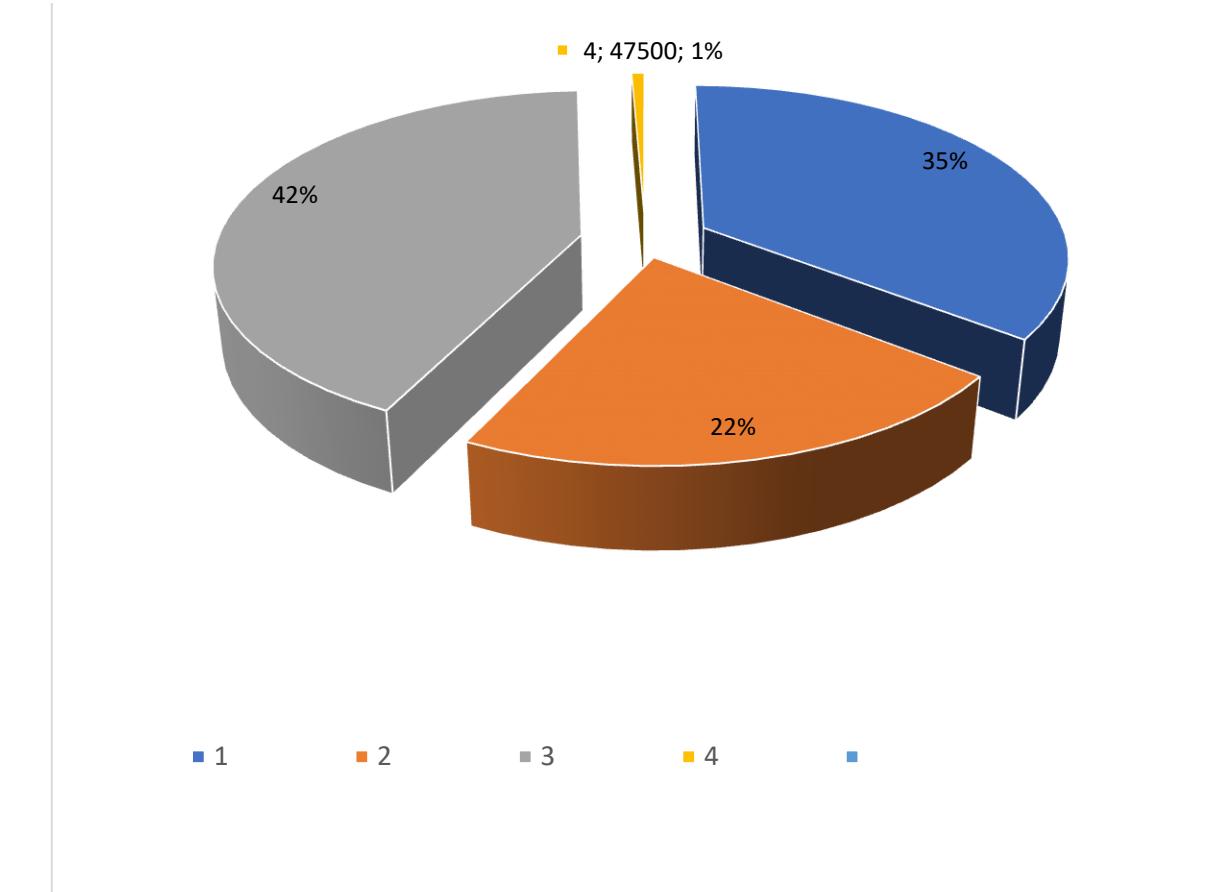
AXE 5 La médiation du patrimoine					
---	--	--	--	--	--

TOTAL INVESTISSEMENT (projets communaux RTE)	7 294 500,00 €
---	-----------------------

La transition écologique et environnementale	2 590 000,00 €
La cohésion sociale et territoriale	1 580 000,00 €

REPARTITION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE
PAR AXES STRATEGIQUES - CCAF

La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable	3 077 000,00 €
Le développement d'une mobilité propre	47 500,00 €
La médiation du patrimoine	7 294 500,00 €



ANNEXE 2

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE CCAF)

PROGRAMME COMMUNAL

AXE 1		La transition écologique et environnementale
AXE 2		La cohésion sociale et territoriale
AXE 3		La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable
AXE 4		Le développement d'une mobilité propre
AXE 5		La médiation du patrimoine

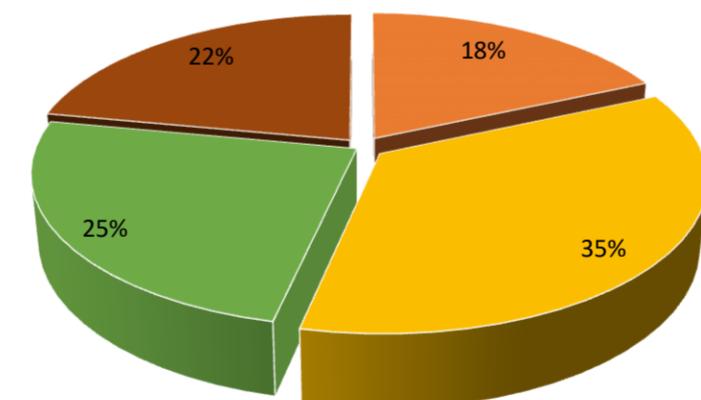
AXES	COMMUNES	Libellé des Axes / Intitulé Projet	Catégorie	COUT HT	Année de réalisation	Financeurs potentiels	AXES
AXE 1	La transition écologique et environnementale						
PEZILLA DE CONFLENT	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture du Centre de Loisirs	MO / TRAVAUX	70 000,00	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
PEZILLA DE CONFLENT	Renouvellement de l'Eclairage Public (ampoules LED)	MO / TRAVAUX	7 000,00	2022	SYDEEL 66 / Etat		
LATOUR DE FRANCE	Réhabilitation / Transition Energétique du bâtiment de la Mairie / Salle des Fêtes	MO / TRAVAUX	925 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
LESQUERDE	Réhabilitation / Transition Energétique du bâtiment Salle des Fêtes / Salle Polyvalente	MO / TRAVAUX	340 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
SAINT PAUL DE FENOUILLET	Réhabilitation de l'ancien Office de Tourisme en nouvelle Hôtel de Ville - Mise aux normes énergétiques et ERP	MO / TRAVAUX	650 000,00	2023 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
LANSAC	Réhabilitation Salle Polyvalente pour Accueil de populations dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	MO / TRAVAUX	200 000,00	2023-2024	Région / CD66 / Etat / Europe		
2 192 000,00 €							
AXE 2	La cohésion sociale et territoriale						
PRATS DE SOURNIA	Réhabilitation et extension de l'ancienne Cave coopérative vinicole	MO / TRAVAUX	450 000,00	2022 - 2024	Région / CD66 / Etat / Europe		
LE VIVIER	Création d'une Maison de la Chasse	MO / TRAVAUX	70 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
RASIGUERES	Réhabilitation du cœur de ville par la réalisation d'un espace public 6, Place de l'Eglise	Acquisition Immobilière	110 000,00 €	2022	Région / CD66 / Etat / Europe		
RASIGUERES	Réhabilitation du cœur de ville par la réalisation d'un espace public 6, Place de l'Eglise	MO / TRAVAUX	130 000,00 €	2022	Région / CD66 / Etat / Europe		
LATOUR DE FRANCE	Aménagement d'un Espace culturel et artistique	MO / TRAVAUX	400 500,00 €	2021 - 2022	Région / CD66 / Etat / Europe		
LATOUR DE FRANCE	Aménagement d'un Espace de Loisirs et sportif	MO / TRAVAUX	150 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
LATOUR DE FRANCE	Valorisation de l'espace public central	MO / TRAVAUX	404 000,00 €	2022	Région / CD66 / Etat / Europe		
LATOUR DE FRANCE	Valorisation du Cœur historique	MO / TRAVAUX	200 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
1 914 500,00							
AXE 3	La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable						
CARAMANY	Réfection des Gîtes communaux - Diversification d'un hébergement touristique de qualité	MO / TRAVAUX	221 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
TRILLA	Création d'un Gîte d'Etape	MO / TRAVAUX	230 000,00 €	2021 - 2022	Région / CD66 / Etat / Europe		
LE VIVIER	Ouverture au public de la Tour du Château du Vivier	MO / TRAVAUX	120 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
VIRA	Création d'une ferme communale voire supra-communale par l'agro sylvo pastoralisme	MO / TRAVAUX	196 000,00 €	2022 - 2023	Région / CD66 / Etat / Europe		
ANSIGNAN	Aménagement des abords du Pont Aqueduc d'Ansigan	MO / TRAVAUX	30 000,00 €	2022	Région / CD66 / Etat / DRAC / Europe		

AXES	COMMUNES	Libellé des Axes / Intitulé Projet	Catégorie	COUT HT	Année de réalisation	Financeurs potentiels	AXES
	ANSIGNAN	Installation du réseau électrique sur le site du Pont Aqueduc d'Ansigan	MO / TRAVAUX	40 000,00 €	2022	Région / CD66 / Etat / ADEME / Europe	
	LATOUE DE FRANCE	Création d'un commerce de proximité	MO / TRAVAUX	500 000,00 €	2023 - 2024	Région / CD66 / Etat / Europe	
1 337 000,00 €							
AXE 4	Le développement d'une mobilité propre						
	LATOUE DE FRANCE	Aménagement de l'Entrée de ville - Avenue Général de Gaulle - Accéssibilité PMR / Déplacements doux vers le centre ville / Mise en sécurité Auto / Amgt paysager	MO / TRAVAUX	1 200 000,00 €	2022 - 2023 - 2024	Région / CD66 / Etat	
1 200 000,00 €							
AXE 5	La médiation du patrimoine						

TOTAL INVESTISSEMENT (projets communaux CRTE)	6 643 500,00 €
--	-----------------------

La transition écologique et environnementale	1 002 000,00 €
La cohésion sociale et territoriale	1 914 500,00 €
La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable	1 337 000,00 €
Le développement d'une mobilité propre	1 200 000,00 €
La médiation du patrimoine	

REPARTITION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE
PAR AXES STRATEGIQUES



- La transition écologique et environnementale
- La cohésion sociale et territoriale
- La transition vers une économie soutenable et un tourisme durable
- Le développement d'une mobilité propre